Vigneux sur seine

République Française
Département de l'Essonne

Direction de l'Administration Générale
Service des Relations à la Population
Affaire suivie par : Céline DECORDIER
c.decordier@vigneux91.fr
01 69 83 55 11

ARRÊTÉ N°26.108

portant délégation de fonctions d'officier d'état civil et délégation de signature à Madame Corinne CRETER-DECAMPS,

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-30, R2122-8 et R2122-10 relatifs aux fonctions d'officier d'état civil et aux délégations pouvant être accordées aux agents communaux ;

Vu le Code civil, et notamment son article 75 relatif à la célébration du mariage ;

Vu le décret n°2017-270 du 1er mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier d'état civil exercées par le maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire de Vigneux-sur-Seine en date du 28 Mars 2026 ;

Considérant l'importance des missions exercées par le service des relations à la population, notamment en matière d'état civil et de formalités administratives ;

Considérant qu'il convient, afin d'assurer la continuité et la qualité du service public rendu aux administrés, de déléguer certaines fonctions d'officier d'état civil à un agent du service ;

ARRÊTE :

Article 1 - Délégation est donnée à Madame Corinne CRETER-DECAMPS, rédacteur principal au sein du service des Relations à la population de la commune de Vigneux-sur-Seine, à l'effet d'exercer les fonctions d'officier d'état civil, sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Cette délégation s'exerce à l'exception de la célébration des mariages prévue à l'article 75 du Code civil.

Article 2 - Dans le cadre de cette délégation, Madame Corinne CRETER-DECAMPS est habilitée à procéder notamment à

1- l'établissement et à la signature des actes d'état civil, notamment les actes de naissance, de décès et de reconnaissance ;

2- l'établissement des déclarations conjointes de changement de nom et des demandes de changement de prénom dans les conditions prévues par la réglementation ;

2- la délivrance des copies intégrales et extraits d'actes d'état civil ;

3- l'apposition des mentions marginales et à la gestion des formalités associées ;

4- la délivrance, à la mise à jour et au duplicata des livrets de famille ;

5- la rectifications administratives d'actes d'état civil dans les conditions prévues par les textes.

Article 3 - Délégation de signature est également accordée à l'intéressée pour la légalisation des signatures ; la délivrance des copies certifiées conformes de documents destinés à l'étranger, lorsque la réglementation le permet ; l'établissement et la transmission des notices individuelles de recensement et des attestations correspondantes et la gestion administrative des pactes civils de solidarité (PACS) et des formalités associées.

Article 4 - Madame Corinne CRETER-DECAMPS est également habilitée à assurer l'instruction et la gestion administrative des inscriptions et radiations sur les listes électorales, dans le cadre des compétences du maire ; la validation administrative des documents funéraires, notamment les autorisations d'inhumation, d'exhumation et les bons de travaux funéraires ; l'instruction et la préparation des dossiers de mariage.

Article 5 - La présente délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire, qui peut à tout moment la modifier, la suspendre ou la retirer.

Article 6 - Le présent arrêté prend effet après sa notification à l'intéressée, sa publication et sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Article 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Directeur général des services,
- Madame la Responsable du service relations à la population,
- L'intéressée.

Fait à Vigneux-sur-Seine, le 28 Mars 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20260328-26-108-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 31/03/2026
Publication : 31/03/2026